

—ce programme “d'alimentation pour la paix”, dont nous avons tellement entendu parler au cours de la dernière session? Qu'est-il advenu de la banque alimentaire de l'OTAN, préconisée par le ministre de la Défense nationale,—du moins à ce qu'on nous disait,—il y a quelques années? Qu'est-il advenu du programme audacieux de ventes que le ministre du Commerce (M. Churchill) allait mettre en vigueur? En fait, la part du Canada sur le marché mondial est tombée de 37.4 p. 100 à 31.5 p. 100 l'an dernier.

L'hon. M. Churchill: L'honorable député se rend-il compte que nos exportations dépassent de 10 millions de boisseaux celles de l'an dernier à la même date?

L'hon. M. Pearson: Je cite des chiffres tirés d'une publication du ministère de l'Agriculture; si l'honorable député n'est pas d'accord avec ces chiffres, il n'a qu'à consulter le ministre de l'Agriculture.

L'hon. M. Harkness: Ignorez-vous que nos exportations payées comptant ont augmenté? Vous parlez de ventes.

L'hon. M. Pearson: Ce qui ne fait pas l'affaire des honorables vis-à-vis, c'est que je suis au courant de trop de choses dont l'une est que notre part des exportations de blé a baissé de 37.4 p. 100 à 31.5 p. 100.

Passons maintenant à la question des paiements d'appoint à l'égard des porcs et des œufs. Voilà un magnifique exemple de confusion, d'incertitude et de tâtonnement dans l'administration du gouvernement. Le 1^{er} octobre de l'an dernier,—je parle maintenant de la politique du ministre au sujet des œufs: sa politique d'œufs brouillés—

L'hon. M. Fleming: Quelle originalité!

L'hon. M. Pearson: Je suis bien sûr, monsieur l'Orateur, que ce n'est pas original mais que c'est très à point. Le 1^{er} octobre, le ministre a annoncé que le régime de soutien des prix des œufs serait remplacé par un régime de paiements d'appoint à l'égard d'une production annuelle maximum de 4,000 douzaines d'œufs de classe A gros. Ces paiements d'appoint doivent être déterminés par la différence entre le prix de soutien et le prix moyen sur le marché domestique durant l'année. J'ignore si le ministre appelle cela une fixation de prix par anticipation, régime dont il a promis l'adoption il y a un an ou deux. Cette année, le paiement d'appoint ne sera pas connu avant octobre 1960 et les producteurs qui pourront le toucher,—ils ne le pourront pas tous, bien entendu,—recevront le même paiement d'appoint, quel que soit le prix qu'ils pourront toucher pour leurs œufs. Autrement dit, si le prix de soutien de base est de 33c. la douzaine et que

le prix national moyen au cours de l'année est de 30c., le paiement sera de 3 cents, que le producteur recevra s'il est admissible, qu'il ait vendu ses œufs 25c. ou 35c. la douzaine au cours de cette période.

L'hon. M. Martin: C'est de la charité, non de la parité.

L'hon. M. Pearson: Il n'y a là ni charité ni parité. On a appliqué le même principe dans le cas du porc. Le 1^{er} octobre, le prix de soutien du porc a été réduit de \$25 à \$23.65, qui est le minimum prévu par la loi. Le 11 janvier, ce programme réduit de soutien des prix a été remplacé par un régime de versements d'appoint semblable à celui qui s'applique maintenant aux œufs, et en vertu duquel les producteurs peuvent toucher par année des versements sur 100 porcs des catégories A et B, selon la même méthode que pour les œufs, c'est-à-dire d'après la moyenne. Aussi bien pour les porcs que pour les œufs, rien ne garantit que les producteurs toucheront le prix de soutien minimum de \$23.65, même pour le nombre maximum de 100 porcs. On comprend facilement que ces changements aient suscité tant d'alarmes et d'inquiétudes parmi les producteurs de l'industrie agricole en cause, comme le premier ministre l'a constaté lui-même quand il a passé la saison des fêtes en Saskatchewan.

Il est intéressant de se demander le pourquoi de ces changements. Ils ont été apportés, évidemment, par suite de la surproduction et des excédents survenus sous l'ancien régime de soutien des prix, tel qu'il était appliqué par le gouvernement actuel. Dans la *Revue de l'actualité agricole*, à la page 41, le ministère de l'Agriculture estime qu'il y avait, au 31 décembre 1959, une accumulation de 201 millions de livres de porc, accumulation dont le gouvernement cherche frénétiquement à se débarrasser aujourd'hui en donnant du porc à qui veut en prendre. Le chiffre que j'ai cité représente une augmentation par rapport au chiffre de 47 millions de livres pour 1958, et au chiffre de 39 millions de livres pour la moyenne des années 1947 à 1956, alors que nous étions au pouvoir.

M. Cardiff: Par suite de votre politique.

L'hon. M. Pearson: En effet, en vertu d'une politique libérale que le gouvernement actuel n'a pas su appliquer à bon escient, les excédents de porc sont passés de 39 millions de livres à 201 millions de livres. Le gouvernement a aujourd'hui un excédent de 201 millions de livres de porc...

M. Cardiff: Par suite de votre politique.

L'hon. M. Pearson: ...et c'est le contribuable qui va écopier. Et tout cela, monsieur l'Orateur, malgré une augmentation de 20